



Au fil du Ponteillard

Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON

N°76

Janvier - Février - Mars 2018



Agenda :

Janvier :

Jeudi 18 janvier 2018 :

La cérémonie des vœux du maire pour la nouvelle année 2018 se déroulera à 18h30 dans la salle des Cèdres (face à la mairie). Renseignements au 04.92.34.65.03

L'agenda des manifestations associatives pour l'année 2018 sera disponible second semestre 2018.

Relevé de vos compteurs d'eau :

Cette année, ce sont les agents municipaux qui effectueront le relevé des compteurs d'eau potable.

Merci de bien vouloir permettre aux agents communaux de réaliser votre relevé dans les meilleures conditions.

La période de relevé devrait débuter le 1er mars 2018.

Recensement :

Tous les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie. Vous devez vous présenter avec la copie du livret de famille, un justificatif de domicile et votre carte d'identité.

Le recensement est important et obligatoire.

Il permet de réaliser la journée d'appel à la défense, de s'inscrire à l'obtention du permis de conduire...

Pensez à vous faire recenser !!!

Le mot du Maire:

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de Mallemoison vous présentent leurs meilleurs vœux de joie, de santé et de prospérité à chacun d'entre vous ainsi qu'à tous vos proches.

Le maire, Emmanuelle MARTIN



Location de la benne pour le ramassage des déchets verts :

Le tracteur de la commune est équipé pour l'hiver, de ce fait, de janvier à mars 2018, la commune ne peut plus mettre à disposition la benne pour vous permettre de ramasser vos grands volumes de déchets verts. Le service reprendra dès le mois d'avril.

La gendarmerie communique :

La gendarmerie donne des conseils pour prévenir les actes de délinquance et vous fait parvenir des fiches d'informations.

Vous trouverez dans ce numéro, la fiche suivante : "Comment se protéger des cambriolages dans les résidences. "

D'autres fiches vous seront communiquées dans les prochains numéros.

Modification des horaires et de l'accès aux déchèteries :

Depuis le 2 janvier 2018, une nouvelle grille d'ouverture des déchèteries du secteur Duyes-Bléone désormais géré par Provence Alpes Agglomération est mise en place.

Les sites de Barras et Aiglun sont mutualisés et fonctionnent en alternance. Les utilisateurs peuvent se rendre indifféremment sur les deux sites en fonction de leurs horaires d'ouverture.

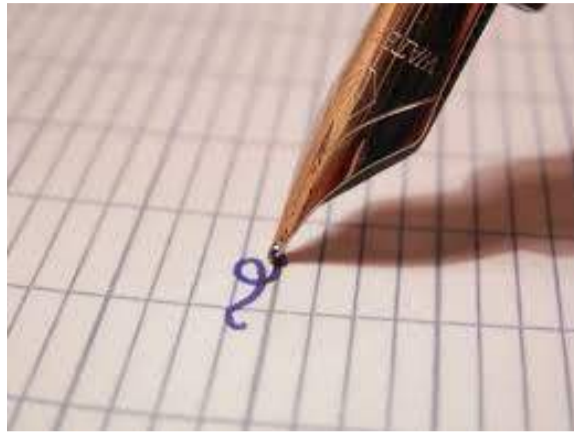
La déchèterie d'Aiglun est donc ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h.

La déchèterie de Barras est dorénavant ouverte du lundi au samedi de 14 h à 17h en hiver (du 1er octobre au 30 mars) et de 15 h à 18 h en été (du 1er avril au 30 septembre).

VIE CULTURELLE ET COMMUNALE

Médiathèque : aide aux devoirs et changement d'horaires :

À partir du mois de janvier, l'aide aux devoirs pour les enfants scolarisés à l'école de Mallemoisson est de nouveau mise en place. Elle se déroule les mardis et jeudis de 17h00 à 18h00 au sein même de l'école. Aussi, la médiathèque fermera ses portes à 17h00 ces mêmes jours, hors périodes de vacances scolaires où l'aide aux devoirs est suspendue. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec les enseignantes ou avec la bibliothécaire.



Un formulaire a été distribué aux enfants avant la période des fêtes. Pour un meilleur fonctionnement, merci de retourner celui-ci avec les prénom et nom de l'enfant aux enseignantes ou en mairie.

Lancement des jardins partagés :

Suite aux retours des bulletins de participation pour émettre un avis sur le projet de jardins partagés, par une quinzaine d'administrés, la commune a constitué un groupe de travail.

La convention de prêt de terrain est en cours de rédaction et le règlement intérieur de fonctionnement est en cours de réflexion et de discussion.



Le repas de Noël des aînés de la commune de Mallemoisson et de Mirabeau :

Le repas de nos aînés s'est déroulé le samedi 16 décembre 2017 à 12H00 à l'hôtel restaurant de la Haute Provence à Mallemoisson. En collaboration avec la commune de Mirabeau et la commune de Mallemoisson, l'organisation de cet événement a permis de réunir cent trente convives.

Encore une réussite pour la quatrième année consécutive.

N.B : Nous rappelons que toutes personnes invitées doit avoir plus de 65 ans et être inscrites sur les listes électorales de la commune.

RECYCLER LE VERRE C'EST AUSSI LUTTER CONTRE LE CANCER



Depuis 2010, le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent la Ligue contre le cancer grâce aux tonnes de verre collectées sur le territoire.

L'opération consiste à reverser à la Ligue 2.5 € pour chaque tonne de verre collectée.

Alors en 2017, trions encore plus notre verre, et luttons contre le cancer !

Dès 1974, la Ligue initie la collecte du verre, finançant même parfois l'achat des containers. Par la suite, les collectivités locales ont fortement contribué au développement du tri sélectif. C'est donc tout naturellement que le Comité départemental s'est tourné vers les collectivités locales pour solliciter un partenariat pour la collecte du verre.

Les élus des 156 communes constituant le SYDEVOM ont permis la signature d'une convention de partenariat.

LE GESTE CITOYEN POUR METTRE LE CANCER EN MORCEAUX

La Ligue Nationale Contre le Cancer est une fédération dont le siège est à Paris et qui compte 103 comités départementaux qui œuvrent en traitant la maladie dans sa globalité.

3 axes d'action :

- 1/ l'aide aux malades du département des Alpes de Haute Provence
- 2/ la prévention et le dépistage
- 3/ la recherche



Quel soutien à la ligue ?

En 2016, le SYDEVOM a remis 6000 euros à la Ligue pour environ 2977 tonnes de verre collecté.



MERCI à toutes et tous !

La ligue contre le cancer fait appel à votre soutien :

A travers le tri de vos déchets, vous pouvez soutenir la lutte contre le cancer.

A chaque tonne de verre trié, 2.50 € sont reversés à la ligue.

Un petite acte citoyen peut impacter positivement l'avenir de votre entourage.

N'hésitez plus à recycler le verre car à travers le Sydevom est ses collectivités adhérentes, des fonds reversés à la ligue contre le cancer permet l'aide aux malades du département des Alpes de Haute Provence, prévenir et dépister le cancer et aide à financer la recherche.

Alors en 2018, trions encore plus le verre pour lutter contre le cancer.

"Mais.....Que fait la commune ?"

Cimetière :

La commune a placé de nouveaux panneaux d'informations et de réglementations sur le mur extérieur du cimetière communal.

Chaque partie du cimetière est maintenant indiquée.

La partie C est la première partie du cimetière, la partie B est celle au dessus de la C et en dessous de la A.

La partie A est celle où se trouve la chapelle.

La partie D est la partie la plus récente qui se situe tout en haut du cimetière.

Vous pourrez ainsi mieux vous repérer.

Deux autres panneaux réglementent l'utilisation du cimetière :

"Les chiens doivent être tenus en laisse", et

"Tout acte de vandalisme entraînera des poursuites".



Intempéries de 2016 :

Lors des intempéries qui se sont déroulées en novembre 2016, la commune a engagé des travaux d'urgence sur le pont des Cathelières, au chemin de Chabrière et le long de la route nationale.

Ces intempéries ont généré et engagé de la part de la commune des frais. Afin d'éviter de pénaliser de façon considérable les ressources financières de la commune, un dossier a été déposé auprès du pôle risque de l'état pour bénéficier d'un fonds de solidarité.

La commune s'est vu attribuer une aide financière à hauteur de 6715.58 € pour terminer les travaux réalisés après cette période pluvieuse. Les travaux débutés sur le chemin de Chabrière vont enfin pouvoir être terminés. Des devis sont en cours pour réaliser le goudronnage sur la partie qui s'est effondrée, notamment.

Dossier déposé dans le cadre de la sécheresse et réhydratation des sols :

La date limite pour le dépôt des dossiers de demande, de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2017, est atteinte depuis le 31 décembre 2017.

L'ensemble des demandes sont communiquées au service instructeur. L'étude est prévue entre juin et septembre 2018.

L'arrêté d'attribution ou de refus, nous sera communiqué après instruction, nous vous contacterons pour vous informer de la décision rendu par l'état. L'arrêté paraîtra au journal officiel un mois après sa rédaction. Dès à présent, nous vous invitons à prendre contact avec vos assurances respectives, pour connaître les délais et les modalités de prise en charge de vos indemnités.

3

Site internet communal :

Le site internet de la commune de Mallemois fait peau neuve. Actuellement en maintenance, il sera disponible d'ici février.

L'interface a été modifiée par notre prestataire. Plus simple, plus fluide, plus lisible, vous trouverez les informations capitales de votre commune plus rapidement.

Toutefois, n'oubliez pas aussi de consulter le panneau d'information électronique aux abords du rond point de l'Europe.

La Mairie vous propose un nouveau service informatique... ... pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne :

La Mairie a mis à disposition un poste informatique avec un accès internet, exclusivement réservé aux démarches administratives suivantes : demandes de Carte d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Cartes grises, déclarations d'impôts, formalités CAF, Pôle Emploi, Sécurité Sociale, changements de coordonnées, inscriptions sur les listes électorales, demandes d'actes de naissance à d'autres communes...

Ce nouveau service peut être utilisé de deux façons :

- Vous pouvez venir en Mairie et utiliser cet accès numérique en toute autonomie, muni de votre adresse e-mail et de votre mot de passe (préalable indispensable pour créer son compte individuel par un lien envoyé sur votre adresse mail personnelle et récupérer les accusés de réception de vos démarches)

- Vous pouvez préférer être assisté d'un agent d'accueil qui vous guidera pour les différentes étapes de la procédure, jusqu'à la validation de votre dossier : afin d'éviter l'attente, nous vous conseillons de fixer un rendez-vous avec l'accueil de Mairie, à organiser les Mardi après-midi (13h30-17h00) ou du Mercredi au Samedi en matinée (08h30-12h00).

Quel que soit l'accompagnement que vous choisissiez, vous pouvez imprimer vos documents en Mairie aux tarifs suivants :

- 0.18 € par impression de document de format A4 en N et B

- 0.36 € par impression de document de format A3 en N et B

Le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) met également à disposition des administrés un numéro d'appel unique au 34 00

Informations Pratiques :

MAIRIE :

Horaires de la mairie :

Lundi : 13h30 à 17h00
Mardi : 13h30 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h00
Jeudi : 8h30 à 12h00
Vendredi : 8h30 à 12h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Téléphone : 04.92.34.65.03

Site internet de la mairie : www.mairie-mallemoisson.fr

NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas de véritable urgence) 07.85.59.64.73

MEDIATHEQUE :

Horaire de la médiathèque Michel Martin :

Mardi : 14h00 à 17h00
Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Jeudi : 14h00 à 17h00
Vendredi : 14h00 à 18h00
Samedi : 10h00 à 12h00

DECHETERIE :

Horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale :

Du lundi au samedi de 14 à 17h à Barras.
Du lundi au samedi de 9h à 12h à Aiglun.
Fermée le dimanche et les jours fériés.

Un film sur Mallemoisson :

Madame Julia BOUTRON a réalisé un film sur la commune de Mallemoisson.

Ce document audiovisuel, en collaboration avec l'équipe du GEOPARC- UNESCO a vu le jour afin de mettre en valeur l'ensemble des communes membres du GEOPARC UNESCO de HAUTE PROVENCE, véritable catalyseur de développement touristique.



Cette vidéo est disponible sur le site internet "YOU TUBE", et prochainement, sur le site internet de la Mairie.

Appel au civisme :

Rappel des règles liées aux ordures ménagères :

Un trop grand nombre de déchets volumineux est entreposé à côté des containers prévus pour les ordures ménagères.

La communauté Provence Alpes Agglomération a modifié l'organisation et l'accès aux déchèteries pour les utilisateurs. Comme précisé sur la page de garde, vous disposez d'une plus grande amplitude horaire, ce qui permet aux citoyens de se rendre plus facilement aux points de collecte des déchets non ménagers.

Nous vous invitons de ce fait à vous rendre directement à la déchèterie d'Aiglun le matin ou à celle de Barras l'après-midi afin d'entreposer vos appareils électroniques, gravats, arbres de Noël, produits toxiques, meubles, ferrailles...



Rappel des règles liées à l'assainissement :

Il est demandé aux administrés et citoyens de la commune de Mallemoisson d'être extrêmement vigilants quant aux déchets jetés dans les bouches d'égout ou dans les toilettes de vos domiciles.

Après avoir débouché la conduite d'assainissement sur le secteur de l'avenue Général de Gaulle il y a quelques mois, la commune a dû faire face à un nouveau bouchon.

Pas des moindres, cette fois-ci, c'est un petit sanglier qui a été retrouvé.



SERVICES :

Déchets verts :

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundis du mois. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations. Pour les gros volumes de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros par rotation.

Permanences de l'Assistante Sociale :

Mme PAYAN effectue sa permanence de 9h00 à 12h00 les troisièmes vendredis du mois en mairie. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au 04.92.30.09.20.

Permanences des élus en mairie:

Premier et troisième samedi du mois.

Permanences service urbanisme :

Des permanences sont tenues en mairie de Mallemoisson par le service instructeur de Château Arnoux St Auban les premiers mercredis du mois. Uniquement sur rendez-vous.

Au fil du Ponteillard n°76 : Janvier - Février - Mars 2018

Editeur : Mairie de MALLEMOISSON Hôtel de Ville 04510

Directeur de publication : Emmanuelle MARTIN, Maire

Comité de rédaction : Naïs GALLY - Eloïse PIN - Laurence DANESI

Maquette et impression : Mairie de MALLEMOISSON

Images : source google image - mairie : Réutilisation autorisée